

# PECHE

GROUPE DES ÉLUS COMMUNISTES

Conseil Régional  
Réunion du 24 – 25 mai 2011

**Une implication forte de la Région Bretagne dans le processus de réforme de la  
Politique Commune de la Pêche  
Intervention de Sophie Lemoine**

Monsieur le Président,  
Mes cher(e)s collègues,

Pêcher des déchets plastiques plutôt que du poisson : telle est la nouvelle proposition de Mme Maria Damanaki, commissaire européenne à la pêche pour rémunérer les pêcheurs voire, à plus long terme, pour structurer une véritable activité professionnelle, auto-suffisante.

La Commission européenne continue donc d'organiser la fin de la pêche. Et, les quelques informations dévoilées sur les orientations futures de la Politique Commune de la Pêche de 2013 accéléreront le déclin de cette filière.

Rappelons en quelques unes :

- **La mise en place des quotas individuels transférables.** L'organisation d'un marché de quotas de poissons favorisera non seulement la concentration des pêcheries mais privatisera également la ressource halieutique.
- **L'interdiction des rejets en mer.** Cette pratique est effectivement un gâchis – le mot est faible-même si l'objectif doit resté à atteindre, cette disposition ne peut être prise brutalement sauf si il y a une volonté de multiplier les sorties de flotte de bateaux inadapés à garder les poissons non rejetés en mer.
- **La diminution voire la suppression du Fonds européen pour la Pêche.** Même modeste car il ne représente que 0,9% du budget communautaire, il reste une aide financière nécessaire aux pêcheurs.

Ces orientations amèneront inévitablement à la sortie de flotte de nombreux navires. Déjà, chaque année, 160 navires, en moyenne, sont retirés de la flotte.

Il faut absolument inverser cette tendance ; d'autant plus que la réduction de l'effort de pêche engagée jusqu'ici n'a eu que peu d'effets sur la ressource.

La reconstitution des réserves halieutiques est vitale, et les pêcheurs ont bien compris l'intérêt de préserver une ressource qui les fait vivre.

Mais, ne nous y trompons pas, cette vision excessivement simpliste invoquant qu'il y a trop de pêcheurs pour trop peu de poissons ne sert qu'à justifier une réforme libérale de la Politique Commune de la Pêche favorisant exclusivement la pêche fortement industrialisée. La Commission Européenne, si prompte à utiliser les arguments environnementaux au profit du libéralisme, observe un silence troublant sur la pêche minotière qui racle les fonds de mer.

Il est tout de même surprenant que l'intergroupe constitué pour mener une réforme « radicale » de la Politique commune de la Pêche soit présidé par un député européen originaire de l'Autriche, pays qui, faut-il le rappeler, n'a pas de littoral. Alors que la politique européenne de la pêche a toujours été menée par les Etats côtiers.

Ceci nous amène à penser que la pêche européenne est purement devenue une monnaie d'échange dans le cadre de négociations économiques beaucoup plus larges. C'est aussi vite oublié que si la pêche a évidemment une vocation nourricière en premier lieu, elle est également structurante pour l'économie des territoires et leurs identités.

Dans ce contexte, la démarche de l'Association des Régions de France et particulièrement de la Bretagne qui s'est largement investie sur ce sujet est à saluer. Il nous faut effectivement, le plus possible, peser sur Bruxelles pour offrir un autre avenir à cette activité.

Nous partageons la nécessité d'intégrer un pilier social et économique dans la Politique Commune de la Pêche, comme de favoriser une plus grande prise en compte des pêcheurs et des spécificités régionales dans son élaboration.

Nous soutenons également cette proposition innovante de « référentiel de la pêche et de l'aquaculture durable » basé sur une conditionnalité des aides au respect de multiples critères sociaux, économiques, environnementaux.

J'insisterai sur l'un des grands chantiers qu'il faut engager au plus vite : la modernisation et le renouvellement de la flotte. Le Conseil régional s'est investi sur ce sujet mais il fait fesse au refus de la Commission européenne d'augmenter le plafond des aides à verser aux pêcheurs.

C'est pourtant une priorité qui permettra de répondre à un triple défi :

- **Le vieillissement de la flotte.** En France, l'âge moyen de la flotte est de 25 ans et nous perdons 6 mois chaque année. Les conséquences : manque d'attractivité du secteur, frein à l'installation des jeunes, conditions de travail obsolètes, risques d'accidents. La pêche est ainsi l'un des métiers parmi les plus exposés. On recense en moyenne deux décès par mois soit 10 fois plus que dans le bâtiment.
- **Second défi : celui de l'énergie.** Aujourd'hui, le carburant représente 30% du chiffre d'affaires des pêcheurs. Et, la tendance structurelle à la hausse des prix du pétrole est susceptible d'aggraver davantage cette situation. Les économies

d'énergie sont un objectif essentiel à réaliser pour la survie du secteur de la pêche. A plus court terme, il est regrettable que la Commission européenne refuse d'adopter des mesures conjoncturelles pour faire face à la montée des prix des combustibles.

- **Troisième et dernier défi : la sélectivité de la pêche.** Il est en effet indispensable de rendre les filets plus sélectifs pour éviter de capturer des poissons trop petits et impropres à la consommation.

La Commission européenne doit donc favoriser les innovations pour construire le navire de pêche de demain. Les initiatives dans ce sens existent, et notamment en Bretagne, mais encore faut il vouloir les accompagner financièrement, ce que la Commission européenne se refuse.

Cette position française de l'ARF est donc la bienvenue. Nous espérons vivement qu'elle participera à orienter différemment la Politique Commune de la Pêche. Les débats en juin au Parlement européen risquent d'être agités tant de profonds désaccords existent entre les Etats membres de l'Europe.